

Aide humanitaire pour Lalibela

Association sans but lucratif

27 A rue A. München, L-8082 Bertrange

Assemblée générale du 20 septembre 2024

La réunion est ouverte à 20 heures par le Président en video-conférence.

La liste des membres présents est annexée à ce procès-verbal.

Conformément à l'article 11 des statuts, les membres ont été valablement convoqués et aucun quorum n'étant requis, l'assemblée générale peut valablement se tenir et délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Situation de l'aide humanitaire (rapport du voyage du Président en Ethiopie)
2. Etat des finances de l' ASBL avec Laurence Simon, trésorière de l'ASBL
3. Etat des projets 2024 et 2025
4. Invitation à mieux faire connaître l'association pour recueillir des dons
5. Cotisation 2025

Cette assemblée commence par un point du Président sur son récent voyage en Ethiopie, qui s'est déroulé au mois d'août. Il a été très bien accueilli comme d'habitude.

Il évoque ensuite les personnes qui sont aidées par l'association et qu'il a eu l'occasion de rencontrer lors de ce voyage.

Il mentionne tout d'abord une femme et ses 5 enfants, qui ont l'air heureux et en bonne santé.

Il explique que durant cette visite il a accordé un budget additionnel de 30 euros pour un matelas car les 3 garçons dormaient par terre dans la maison louée pour eux.

Le Président précise aussi qu'il avait apporté des habits qui ont été répartis entre les enfants et qu'ils ont ainsi été rhabillés.

Il dit que la mère mendie en particulier auprès des 13 églises du village avec ses enfants pour avoir un plus par rapport à ce qui est donné.

Cela fait un an et demi que les enfants ne vont plus à l'école et le souhait de la mère est qu'ils y retournent.

La mère n'a pas de carte d'identité et pas de possibilité d'avoir de papiers à ce stade (au vu de la situation dans le pays). Cela exclut le fait qu'un virement mensuel soit fait directement à la mère à ce stade.

La maison louée n'a pas d'eau ni électricité. Le seul équipement est un récipient pour de l'eau.

Le Président indique qu'il a fait le tour de toutes les personnes qui perçoivent l'aide alimentaire, sauf une qui a disparu. Ce sont des personnes avec un handicap (aveugle, hémiplégique,...).

Il a vu un sourire chez tout le monde.

Il a raconté l'histoire de chacune de ses personnes et a fait des publications Facebook à ce sujet. Il a récolté 350 euros avec ces publications.

Le Président a également visité la pharmacie qui reçoit des subsides de l'association. Il a trouvé le petit local très propre et rangé.

Ce sont principalement les dispensaires qui achètent les médicaments, vu que les prix pratiqués sont moindres car il s'agit plus ou moins de prix coûtant. Les dispensaires sont financés par des ASBL ou l'Etat.

Il a noté une grande demande d'amoxicilline (antibiotique) et parfois de traitement contre la malaria.

Le lait maternel est très cher.

La distribution de médicament se fait à l'unité et la pharmacienne prodigue aussi des conseils.

La pharmacienne a peur d'un braquage. Une personne dort donc chaque nuit sur place.

Puis, le Président parle des nouveaux projets à envisager.

Il commence par le cas de 2 mères (une avec 1 enfant et une avec un enfant et un adopté). Elles fabriquent des galettes avec des protéines végétales. Le projet consisterait à louer un local, du matériel et procéder à l'achat des matières premières afin qu'elles vendent leur production aux restaurants. Elles sont prêtes à travailler ensemble. Dans le taudis qu'elles habitent, il y a l'électricité, mais pas de fenêtre.

Il évoque ensuite le cas d'un jeune sans emploi, qui est marié et a un enfant et veut vivre sur place. Il a un projet de fermage avec l'achat d'un terrain pour faire pousser des avocats et papayes. Le terrain a de l'eau. L'achat de plants est en plus nécessaire.

Des membres interviennent pour souligner que c'est bien qu'il y ait de l'aide directe à des gens qui n'ont rien et des projets. La combinaison des 2 volets à savoir urgence et développement est importante.

Est également mentionné le cas d'une jeune fille qui vient de passer son bac et est admise à l'université. Elle a reçu une éducation très stricte et c'est difficile de la guider dans des choix d'études. Le projet serait de financer ses études.

Puis, la trésorière de l'association fait un point rapide. Elle insiste sur le fait que dans les virements faits au profit de l'association la communication doit être précise pour l'affectation.

Les tableaux en Annexe 1 sont discutés et soumis à approbation.

Pour le moment, il y a un total de 9.450 euros de contributions diverses.

En ce qui concerne les dépenses, il est encore difficile de les ventiler correctement mais cela s'affine et sera fait en lien avec le Président pour la fin de l'année.

Le Président souligne la rigueur de Laurence et la remercie pour le travail fabuleux.

Est ensuite discutée l'augmentation de la cotisation de 2025 pour la passer à 150 euros (au lieu de 100 euros en 2024).

Le Président explique que cette augmentation est motivée par la volonté d'octroyer en contrepartie un avantage aux membres sur les prix des stages.

Le dernier point discuté est les moyens de mieux faire connaître l'association.

La création d'un compte Facebook/Instagram de l'association est évoquée. Le Président demande si des membres sont capables de faire cela avec un profil webmaster. L'idée serait qu'après chaque séjour une story soit faite par un des participants au stage.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution :

L'assemblée générale a décidé d'adopter le budget 2025.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale a fixé la cotisation 2025 au montant de 150 euros.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Alberto KOZLIK

Président

Anne LOUBET

Secrétaire

Annexe 1 : Tableaux présentés et adoptés par l'assemblée générale

[Annexe 2 : liste de présence](#)